

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-54/2023**

**Objet : Soutien financier aux commune sinistrées du Nord-Pas-de-Calais suite aux inondations.**

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.**

**Excusés : JUVENON Marie-Hélène – ROBIN Christelle – GARO Carine.**

**Absents : VEY-FARCE Cathy – VANDECASTEELE Corinne.**

**Procuration : JUVENON Marie-Hélène à COMBRISSEON Jean-Luc – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GARO Carine à LARUE Fabrice.**

**Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.**

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
- ♦ Vu l'appel national aux dons lancé par l'AMF62 associée à la Protection civile,

Considérant que, un grand nombre de communes du Nord-Pas-de-Calais ont été touchées par de fortes inondations causant ainsi de nombreux sinistrés et d'importants dégâts.

Considérant que, la commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et que Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la Protection civile à hauteur de 500 €.

Considérant, que les modalités de versement sont les suivantes :

**Par virement bancaire en veillant à préciser « Soutien aux populations » dans le libellé**

**IBAN : FR76 1027 8026 1800 0205 7860 221**

**BIC : CMCIFR2A**

**TITULAIRE :**

Association de la Protection Civile du Pas-de-Calais

Fondation Hopale, rue du Docteur Calot

62600 BERCK-SUR-MER

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de verser la somme de 500 euros dans le cadre de l'appel national aux dons lancé par l'AMF62 associée à la Protection civile dans les conditions évoquées ci-dessus.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Le Maire**  
Fabrice LARUE



**Fait à Clérieux, le 20 décembre 2023**

**Le secrétaire de séance**  
Jean-Marie LABLANQUI